

Burundi : La justice se donne 45 jours pour exécuter la grâce présidentielle

PANA, 05 juillet 2014 Bujumbura, Burundi - Le ministre de la justice a mis sur pied une commission technique chargée d'analyser les dossiers de quelque 3.000 prisonniers présumés éligibles à une mesure de grâce présidentielle qui a été annoncée le 1er juillet 2014, à l'occasion de la célébration du 52^{ème} anniversaire de l'indépendance par le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a-t-on appris de source judiciaire à Bujumbura. Intervenant, samedi, sur les antennes de la radio d'Etat à ce sujet, le ministre burundais de la justice, Pascal Barandagiye a indiqué que la commission a reçu un mandat de 45 jours pour parcourir les différents établissements pénitentiaires du pays et établir les listes de candidats à la mesure conditionnelle de grâce présidentielle.

Les bénéficiaires de la grâce présidentielle sont dans la catégorie des condamnés de droit commun à moins de six ans d'emprisonnement, a-t-il précisé. Les autres catégories de gens à élargir sont celle des femmes allaitantes ou enceintes, les vieux de plus de 60 ans, ainsi que tous les détenus qui sont atteints de maladie incurable. Les peines à perpétuité seront, par ailleurs, ramenées à 20 ans d'emprisonnement, selon toujours le ministre Barandagiye. Les personnes qui sont pour le moment poursuivies pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat» ne sont, par contre, pas concernées par la grâce présidentielle, a-t-il précisé le garde des sceaux. A ce niveau, les chances de sortie de la prison sont nulles dans le cas du prisonnier le plus connu au Burundi, Hussein Radjabu, un ancien homme fort du Conseil national pour la défense de la démocratie/forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) qui garde la prison depuis 2007 pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat» après s'être brouillé avec son parti d'origine, actuellement au pouvoir. La mesure ne devrait pas non plus concerner l'autre prisonnier de renom et activiste des droits de l'homme, Pierre Claver Mbonimpa. Le président de l'association pour la défense des droits humains et des prisonniers (APRODH) est à son tour poursuivi depuis peu et détenu à la prison centrale de Bujumbura pour encore une «atteinte à la sécurité intérieure et extérieure» du pays après avoir fait état d'entraînements paramilitaires de jeunes affiliés au parti au pouvoir sur le sol de la République démocratique du Congo voisine à des fins non encore élucidées du grand public. D'habitude, le régime actuel du président Nkurunziza se distingue des précédents, au cours des ces dernières années de pouvoir, par des libérations massives de détenus de droit commun, officiellement pour désengorger les réputées peuplées maisons carcérales du pays aux conditions d'hygiène et de vie jugées «indécentes», dit-on dans les milieux des défenseurs des droits de prisonniers. Des cas de suicide sont cependant régulièrement rapportés par les médias locaux, surtout en l'absence de mesures d'accompagnement pour la réinsertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de la grâce présidentielle.